



2^{de} FMA FORMATION MÉTIER D'ART

PRÉPARATION AU DFESMA (DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES DES MÉTIER D'ART)

Cette formation en 3 ans est ouverte aux élèves issus de 3^e, orientés en 2nde générale ou technologique. Elle est sanctionnée par un diplôme d'École : Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art équivalent au baccalauréat technologique (niveau IV) évalué en contrôle continu.

LE CHOIX DE L'ATELIER

10 ateliers sont accessibles :

- **Les métiers d'art du bois**
 - Ébénisterie,
 - Marqueterie,
 - Menuiserie en sièges,
 - Sculpture sur bois
- **Les métiers d'art du métal**
 - Ciselure,
 - Conception application métal,
 - Gravure en modelé,
 - Gravure ornementale,
 - Tournage d'art
- **Les métiers d'art du textile**
 - Tapisserie d'ameublement

L'élève admis fera, pendant la première semaine de la rentrée scolaire, un stage dans les différents ateliers à l'issue duquel il sera affecté dans une spécialité. Pour déterminer cette affectation définitive, il sera tenu compte des vœux de l'élève, de l'évaluation des professeurs et du nombre de places disponibles dans chaque atelier.

LES ÉTUDES

Durant ces 3 ans, les disciplines suivantes sont enseignées et sont réparties en 3 groupes :

Enseignement général (9h à 11h hebdomadaires) : français, mathématiques, sciences physiques, histoire -géographie, langue vivante, EPS, philosophie (et éco- gestion en classe de terminale).

Enseignement arts appliqués (9h à 10h hebdomadaires) : expression plastique, composition d'arts appliqués (composition plane et en volume, modelage), histoire de l'art.

Enseignement technologique (15h à 17h hebdomadaires) : technologie, mode conventionnel de représentation (perspective et dessin technique), atelier de spécialité.

L'ÉVALUATION

Pour obtenir le DFESMA, la moyenne de 10/20 est exigée dans chacun de ces 3 groupes de disciplines et la moyenne générale doit être égale ou supérieure à 12/20.

NB : Les élèves en Terminal DFESMA pourront se présenter au CAP de la spécialité en candidat libre.

LA POURSUITE D'ÉTUDES

- DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) diplôme de niveau VI équivalent grade licence
- Université
- Vie active
- Compagnons du devoir

CONDITIONS D'ADMISSION EN CLASSE DE SECONDE SPECIFIQUE FORMATION MÉTIERS D'ART

La classe de seconde FMA n'étant pas une « seconde professionnelle », mais bien une « seconde spécifique », l'admission répond aux mêmes critères qu'une admission en classe de seconde de détermination (générale et technologique).

Les candidats doivent être issus d'une classe de troisième générale. Un bon niveau scolaire et des connaissances solides dans l'ensemble des disciplines sont demandés.

Compte tenu de la spécificité de la formation, le recrutement est **national**.

MODALITÉS D'ADMISSION

1. Examen du dossier par l'établissement

L'admissibilité est prononcée à partir de l'examen du dossier scolaire spécifique téléchargé sur www.ecole-boulle.org constitué par les pièces ci-dessous indiquées et envoyé par voie postale à l'École Boulle au plus tard le **20 mai 2023**.

2. Courrier réponse

Vous recevrez début juin un e-mail de notre part vous indiquant le résultat de cette première phase (admissibilité ou refus). En conséquence, il est inutile de solliciter le secrétariat de l'établissement qui ne pourra répondre.

3. AFFELNET / AFFELMAP

La demande d'affectation se fait en fin de 3^e par la procédure **Affelnet** dans le collège d'origine du candidat (**Affelmap** hors académie de Paris). L'élève qui a demandé et **obtenu du conseil de classe** un passage en 2^{de} de détermination (générale et technologique) peut demander l'affectation à l'École Boulle en : **Seconde menant au DFESMA** (le MEF de la 2^{de} FMA). Une fois l'admission confirmée par l'École Boulle ce vœu doit figurer en 1^{er} position.

LISTE EXHAUSTIVE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (À insérer impérativement dans une pochette plastique transparente ouverte sur deux côtés)

- La photocopie du bulletin scolaire du 3^e trimestre de l'année précédente (2021-2022)
- Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours (2022-2023)
- Une lettre de motivation
- Une enveloppe autocollante de format normal, libellée aux nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté par le candidat, affranchie au tarif en vigueur.

NOTE AU CANDIDAT

En cas d'admissibilité, ne pas oublier d'envoyer ensuite la photocopie du bulletin du 3^e trimestre dans les meilleurs délais.

ÉCOLE BOULLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS LYCÉE DES MÉTIERS
D'ART,
DE L'ARCHITECTURE INTÉRIEURE ET DU DESIGN

9-21 RUE PIERRE BOURDAN 75571 PARIS CEDEX 12
TEL: 01 44 67 69 67 / FAX: 01 43 42 22 66
Site : www.ecole-boulle.org